Allergo'Monts

Le Dr BONILLO, médecin spécialiste conventionné relève du secteur à honoraires libres (secteur 2), n'est pas adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée et pratique des dépassements d'honoraire.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter l'annuaire santé du site www.ameli.fr

Votre médecin détermine librement ses honoraires qui peuvent donc être supérieurs à ceux fixés par la convention le liant à la sécurité sociale. Leur montant doit cependant être déterminé avec tact et mesure conformément à l'article 53 du Code de déontologie médicale en tenant compte de la complexité de l'acte, de la situation du patient, de la réglementation en vigueur ou de circonstances particulières.

La facturation de dépassements d'honoraires est par ailleurs interdite pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire.

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués	
Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Consultation	
80 €	60 €
Téléconsultation	
35 €	23 €
Consultation + Test cutanés (allergies respiratoires) + Test respiratoires	
110 €	91,20 €
Consultation + Test cutanés (allergies alimentaires) + Test respiratoires	
115 €	95,76 €
Test cutanés (allergies respiratoires)	
50 €	28,80 €
Test cutanés (allergies alimentaires)	
60 €	37,92 €
Test respiratoires	
100 €	76,80 €